



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le quinze novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint au Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

DATE DES CONVOCATIONS : 07 novembre 2019

Monsieur Premier Adjoint au Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. ALLAROUSSE Nicolas, BALLEFIN Robert, BOUCHÉ Christian, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine, SANTORO Stéphanie.

Pouvoirs : M. MICHALLET Damien, Maire donne pouvoir à M. BALLEFIN Robert  
Mme ROGEMOND Ludivine donne pouvoir à Mme SANTORO Stéphanie

Excusé(e)s: Mme CORREIA Alexia

Monsieur ALLAROUSSE Nicolas est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **ACHAT TENEMENT IMMOBILIER - SECTION A n° 420** (annule et remplace délibération du 27/092019 n° 2019-09-06)

---

Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la propriété cadastrée section A n° 420 sise Route de Montsolongre est mise en vente par les propriétaires.

Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que cet achat s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement et sécurisation de la route de Montsolongre en vue de son élargissement et de la création d'un parking.

Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire d'acquérir la maison d'habitation, cadastrée section A n° 420, d'une superficie totale de 1171 m<sup>2</sup> et non 1250 m<sup>2</sup> comme énoncé dans la délibération N° 2019-09-06.

Une estimation du service des domaines a été délivrée le 25 septembre 2019 et le 12 novembre 2019.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat de ce tènement au prix de 230 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Accepte cette proposition de prix,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les démarches pour l'acquisition de ce bien,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la vente définitive de cette propriété, celle-ci se fera auprès de Maître RAY notaire à Heyrieux.

### **CESSION TERRAIN A LA COMMUNE**

---

Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé à Monsieur Bruno DELPHIN de rétrocéder à la commune, à l'euro symbolique, les parcelles de terrain référencées au cadastre section C n°794/797/1045 d'une superficie totale de 291 m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettra la création d'un parking, route de la Ruelle.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à lancer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition, étant entendu que les frais éventuels seront à la charge de la commune.

Entendu que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire.

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et,

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles de terrain référencées au cadastre section C n°794/797/1045 d'une superficie de 291 m<sup>2</sup>,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître BLANC, notaire à St Quentin Fallavier.
- Précise que les frais inhérents à cet acte seront à la charge de la commune.

## CREATION AIRE DE JEUX DU CHAFFARD

---

Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une aire de jeux au Chaffard Chemin de Pré Dinay.

Trois devis ont été reçus et il propose de retenir l'entreprise SAS Concept Sport pour un montant de 73 786,60 € HT soit 88 543,92 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise SAS Concept pour la création d'une aire de jeux pour un montant de 73 786,60 € HT soit 88 543,92 € TTC.
- **PRÉCISE** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2020

## DEMANDE DE SUBVENTION DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE DU CENTRE HOSPITALIER PIERRE OUDOT

---

Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de la bibliothèque associative du centre hospitalier Pierre Oudot à Bourgoin Jallieu sollicitant une subvention afin d'acheter des livres pour les malades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention annuelle de 150 € à cette association.

## CONVENTION DE FOURRIERE POUR L'ANNÉE 2020

---

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune n'a pas de fourrière,

Considérant que la commune décide de confier à la SPA de LYON et du SUD-EST le soin d'accueillir les animaux de la commune en application de l'article L 211-24 du Code Rural,

Considérant, qu'il y a lieu de signer une convention.

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention dite complète de fourrière : Capture, accueil des chiens et chats ou en divagation sur le territoire sur la commune ainsi que leur transport en fourrière,
- Adopte la convention moyennant une redevance pour capture et fourrière de **0,80 €** pour une durée de deux et par habitant,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## DECISION MODIFICATIVE N° 2 – AVANCE SUR TRAVAUX MARCHE PARC DES LURONS

---

Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que l'article 7.2 du CCAP relatif à l'aménagement du Parc des Lurons octroie la possibilité à l'entreprise titulaire de demander une avance de 5 du marché hors révision et déduction faite des prestations sous-traitées :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 IMMOS en cours-constructions	55 000	
D238 : AVANCE sur immo corporelle		55 000
<b>TOTAL D23</b>	<b>55 000</b>	<b>55 000</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modalités de la décision modificative.

### AUTORISATION SIGNATURE BAIL COMMERCIAL

---

Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le cabinet médical a trouvé reprenneur au 2 décembre 2019.

La commune est propriétaire d'un ensemble immobilier cadastré section A n°550 et 551, et plus précisément d'un local professionnel situé au rez-de-chaussée du bâtiment 3 d'une surface d'environ 65,20m<sup>2</sup>.

Qu'un bail a été conclu initialement au profit du médecin Madame SCHILDKNECHT épouse GALEU le 20 février 2009 pour une durée de 9 ans commençant à courir le 1<sup>er</sup> février 2009 pour se terminer le 31 janvier 2018.

Par une lettre recommandée avec accusé réception ledit preneur a donné congé le 30 septembre 2019, en respectant un préavis de 6 mois.

Un nouveau médecin, Madame Emmanuelle GIRARD, s'est proposé pour reprendre en location ledit local resté libre depuis le départ de l'ancien locataire.

Il est donc proposé de conclure un nouveau bail avec le médecin Madame Emmanuelle GIRARD, pour une durée de 6 ans commençant à courir le 2 décembre 2019 pour finir le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint au Maire, indique qu'il y a lieu de donner l'autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le bail professionnel.

Vu le projet de bail commercial présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la conclusion du nouveau bail pour l'activité de médecin dans les conditions prévues au projet d'acte à compter du 02 décembre 2019 pour une période de 6 ans,
- Dit que le premier mois sera gratuit,
- Fixe le loyer annuel à 3.528,48 euros, payable mensuellement en termes égaux et d'avance chacun de 294,04 euros. Loyer qui sera révisé automatiquement chaque année à la date d'anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires tel qu'il est publié annuellement par l'INSEE,
- Fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit la somme de 294,04 euros.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail professionnel établi par l'étude de Maître Hervé BLANC
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la délibération et plus généralement faire le nécessaire.

Monsieur le Maire et son conseil municipal souhaitent la bienvenue au Docteur GIRARD qui prendra ses fonctions le lundi 09 décembre 2019. Une information sur ses permanences sera communiquée ultérieurement.

## AVENANT N° 2 A LA CONVENTION MODERNISATION OUTILS INFORMATIQUES

---

Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commune confie la modernisation de ses informatiques à la CAPI selon la liste des prestations possibles du catalogue de prestation de service.

La convention « prestation de service pour la modernisation des outils informatiques » prévoit dans son article 6, la possibilité de modifier cette dernière par un avenant signé des deux parties.

Des besoins supplémentaires pour la commune ont été recensés et doivent être mis en œuvre par la CAPI.

Il y a lieu de prendre en compte ces nouveaux besoins en modifiant la convention initiale par l'avenant n° 2, joint en annexe et couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 décembre 2019.

Le montant global est évalué à environ 9 185.38 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'un avenant n° 2 à la convention de prestation de service « modernisation des outils informatique » du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 décembre 2019 (joint à la présente délibération).
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer à signer au nom de la commune tous documents se rapportant à cette affaire.

## CONVENTION POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE (MIE) WIFI4EU

---

Monsieur Robert BALLEFIN, Premier Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal l'appel à projet de la commission européenne, en lien avec le ministère de la cohésion des territoires, pour développer le wifi sur les territoires intitulés WIFI4EU.

WIFI4EU vise à aider les communes et leurs groupements à équiper leurs centres de services au public d'un accès wifi public, gratuit et limité dans sa durée d'utilisation. Ainsi l'objectif est d'apporter à la population des points de connexion wifi gratuits dans des espaces publics et des lieux de service.

Cet appel à projet aide à financer l'acquisition et l'installation des équipements.

La commune a présenté sa candidature et a été informée le 23 octobre 2019 que sa candidature au nom de la commune Satolas-et-Bonce a été retenue pour bénéficier d'un financement au titre de l'appel Call 3, comme indiqué dans la décision de la Commission publiée sur le site web de l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux.

La commune peut bénéficier d'un financement de 15000 € de l'Union Européenne via un processus de coupons.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'application de la convention de subvention au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) WIFI4EU.

Les futurs points d'accès seront étudiés prochainement.

✓ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune de septembre à octobre 2019.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire en cours d'instruction	Appentis	PLAZAT David	Route de Billaudière	en cours
	Maison individuelle	RADIX Emile	Impasse des Narcisses	en cours
	Maison individuelle	LAFAY Christophe	Route des Sorbières	en cours
	Maison individuelle	MINCHELLA Ludovic	Route de l'Eperon	en cours
	Extension maison	CARDOSO Frédéric	Route des Sorbières	en cours
	Réhabilitation maison	BEN FREDJ Mohamed	Impasse des Tourterelles	en cours
	Maison individuelle	SCI MM1	Impasse Combe Robert	en cours
	Maison individuelle	SCI MM2	Impasse Combe Robert	en cours
	Maison individuelle	DE SECCO Julien	Impasse des Blés d'Or	en cours
	Réhabilitation maison	ANDRE Brice	Chemin de Pré Dinay	en cours
permis de construire	Garage	BOUGAUD Alain	Route des Sordières	en cours
	Maison individuelle	SCI MM1	Impasse Combe Robert	refusé le 01/10/2019
	Maison individuelle	SCI MM2	Impasse Combe Robert	refusé le 01/10/2019
déclarations préalables	Extension maison	DAPVRIL Eric	Lotissement le David	refusé le 14/11/2019
	piscine	TALEB Ahmed	Impasse Combe Robert	accordée le 26/09/2019
	Clôture	MARQUIER Elodie	Impasse des Lilas	accordée le 29/09/2019
	Modification façade/chgt menuiserie	COTELLE Sylva	Route des Sorbières	accordée le 08/10/2019
	piscine	LUCY Stéphanie	Chemin de Planbois	accordée le 13/10/2019
	Véranda	OUAZZI Ourida	Lotissement les Tilleuls	accordée le 19/10/2019
	Pose de panneaux solaires	GIORGIO Robert	Lotissement les Tilleuls	accordée le 08/11/2019
	piscine	SALERNO Eric	impasse des Capucines	accordée le 08/11/2019
Permis d'aménager	Division pour 5 lots à bâtir	YTEM AMENAGEMENT	impasse des Capucines	accordé le 12/09/2019

✓ Point PLU

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint Délégué en charge de l'urbanisme, informe les membres du Conseil Municipal que l'enquête publique du projet de PLU et les zonages d'assainissement eaux pluviales et eaux usées a eu lieu du lundi 7 octobre 2019 à 9h jusqu'au vendredi 08 novembre 2019 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pouvait consulter le dossier d'enquête.

Cinq permanence ont eu lieu en Mairie de Satolas et Bonce où Monsieur François TISSIER, Commissaire Enquêteur a reçu 8 visites.

13 observations ont été émises sur l'ensemble de l'enquête publique dont une sur le registre papier, neuf sur le registre électronique, cinq courriers et huit entretiens lors des permanences.

Le nombre de visiteurs sur le registre électronique est de 220.

## PERSONNEL COMMUNAL ET AUTRES – ATTRIBUTION DE CARTES- CADEAUX POUR NOËL AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la commission du personnel portant sur l'attribution de chèques-cadeaux au personnel communal, stagiaires, titulaires, emplois d'avenir et autres ayant au moins six mois d'ancienneté au titre de l'évènement « Noël des agents » et aux enfants du personnel de moins de 16 ans.

Vu le rapport de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'attribuer à l'ensemble des agents travaillant pour la commune un chèque-cadeau pour une valeur de 150 € par agent au titre de l'évènement « Noël des Agents » et 30 € par enfant de moins de 16 ans pour l'année 2019,
- **DIT** que le personnel qui bénéficiera de ces chèques-cadeaux sont les agents titulaires, stagiaires, emplois d'avenir et autres ayant au moins six mois d'ancienneté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette fin.

### 1. REUNION SERVICE RESTAURANT SCOLAIRE/PERISCOLAIRE

Comme régulièrement, nous avons organisé une réunion de service avec ces services avant les vacances de Toussaint.

Les problématiques qui ressortent sont liés au nombre croissant d'enfants à accueillir, tant au restaurant scolaire qu'au périscolaire. La situation devient surtout compliquée au restaurant scolaire côté maternelle où le problème de place dans le restaurant est criant. Nous étudions avec la commission scolaire avec une solution de déplacement de la chaîne de tri de l'élémentaire, qui pourrait nous faire gagner de la place côté maternelle.

Le personnel exprime aussi beaucoup de fatigue et de lassitude liées aux problèmes de violence des enfants entre eux ou envers les adultes. Cela rejoint les inquiétudes exprimées par tous les adultes intervenants sur les temps scolaires et périscolaires, et le plan mis en place par la commission scolaire avec l'ensemble des acteurs de la sphère scolaire. Nous étudions pour 2020 la mise en place d'une nouvelle formation pouvant apporter de nouveaux outils au personnel pour mieux aborder ces problématiques.

### 2. ABSENCES RESTAURANT SCOLAIRE/PERISCOLAIRE

2 absences de longue durée, dont 1 suite à un accident du travail perturbent le service, malgré les remplacements mis en place. Le nombre d'enfants est toujours en augmentation et l'absence d'une seule personne créent des complications, générant des difficultés de gestion des enfants au quotidien. Nous espérons un retour à la normale début décembre.

Le choix de la table de tri pour le restaurant scolaire sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal par Mme Stéphanie SANTORO.

### 3. ARRIVEE NOUVELLE SECRETAIRE

Depuis le 4 novembre, une nouvelle secrétaire a rejoint les services administratifs. Mme Cécile BOUCHEX débute avec un contrat temporaire de 3 mois. Elle va, dans un premier temps, se familiariser avec l'accueil, puis prendra en charge notamment l'agenda de M. Le maire, le suivi des demandes des habitants. Si son contrat se poursuit, une répartition des tâches sera effectuée au sein du service avec l'ensemble du personnel.

La commission du personnel remercie les employés communaux pour leur professionnalisme lors de la période de neige. Le déneigement a commencé à 4 heures du matin.

## INFORMATION SUR LES VIOLENCES A L'ECOLE

---

Madame Stéphanie SANTORO, adjointe aux affaires scolaires informe le Conseil Municipal que depuis le début de l'année beaucoup de fiches incidences ont été établis.

Afin de mettre fin à ces comportements de violences à l'école et ainsi retrouver un environnement scolaire plus serein, l'ensemble des intervenants sur les temps scolaires et périscolaires (Mairie, Equipes pédagogiques des écoles élémentaire et maternelle, Léo Lagrange) qui interviennent à l'école ont décidé de mettre en place les actions suivantes :

- 1 : Information des parents délégués dans les conseils d'école des 18 et 19 Octobre 2019.
- 2 : Mme Stéphanie SANTORO, adjointe aux affaires scolaires et M. Julien GIRARD, en charge de l'animation du temps méridien, sont passés dans les classes le 12 novembre 2019 au matin pour un rappel à l'ordre et expliquer le fonctionnement des feux de comportement aux enfants.
- 3 : Réunion publique au foyer avec les familles pour alerter, informer, expliquer et impliquer les familles le **lundi 25 novembre à 20h30**

Dorénavant, à chaque problème rencontré sur un enfant, les différentes instances scolaires et périscolaires travailleront ensemble pour trouver une solution adaptée.

## **DATES - DIVERS VŒUX ORGANISES PAR LA MUNICIPALITE**

---

Les vœux de Monsieur le Maire à la population auront lieu le 04 janvier 2020 à 11h à la salle polyvalente.

Vœux au Personnel communal : le jeudi 09 janvier 2020 à 19h en Mairie

Associations : le jeudi 23 janvier 2020 à 19h en Mairie

Forces économiques : le lundi 27 janvier 2020 à 19h30 en Mairie

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- Nomination des délégués de la CAPI au Syndicat Intercommunal des Marais  
En vue de finaliser la délibération de la CAPI relative à la désignation des délégués de la CAPI au SIM, la commune désigne les personnes indiquées ci-dessous.

<b>Satolas et Bonce</b>	
Roger MILLY	Nicolas ALLAROUSSE
Robert BALLEFIN	Maurice ROGEMOND

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 19 DECEMBRE 2019 à 20H00.**

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 22h45.